



Le + syndical

SYNEP

Le «+ santé»

Le «+ santé» est une mutuelle santé réservée aux adhérents de la CFE-CGC, à des conditions préférentielles négociées par la CFE-CGC en décembre 2007.

Le «+ santé», mis à disposition des adhérents CFE-CGC, **actifs comme retraités**, est une complémentaire santé proposée par la Mutuelle des Cadres Vauban, membre du groupe paritaire et mutualiste Vauban Humanis.

Le "+ santé" offre des garanties significatives, progressives et adaptées de remboursement sur les principales dépenses de santé (hospitalisation, consultation, pharmacie, soins dentaires,...), mais aussi et surtout sur d'autres postes de dépenses peu ou pas pris en charge par la Sécurité Sociale (médecines douces, prothèses dentaires, lunettes et lentilles prothèses externes liées à la chimiothérapie, semelles orthopédiques, cures thermales,...).

Enfin, quelle que soit la formule choisie par l'assuré, il profitera systématiquement, sans surcoût, du kit prévention (comprenant, en plus du vaccin anti-grippe et des vaccins du calendrier vaccinal remboursés intégralement, de forfaits annuels pour les vaccins non pris en charge par la Sécurité Sociale, l'examen de mesure de la densité osseuse pour la prévention de l'ostéoporose, le bilan addiction –tabac, alcool, ...- et le bilan nutritionnel réalisé chez un diététicien ou nutritionniste).

Enfin, le mutualiste bénéficiera d'une assistance personnalisée en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation (garde d'enfant malade, école à domicile, aide ménagère,...) et d'un service de protection juridique médicale (informations par téléphone, assistance d'un juriste).

Voir, ci-après, les garanties proposées selon la formule que vous choisirez.

Garanties des adhérents actifs

	REMBOURSEMENT DE LA MUTUELLE : - Dans la limite des frais réels engagés. - Y compris le remboursement de la Sécurité sociale. - Dans le respect du parcours de soins.			
	le plus santé 1	le plus santé 2	le plus santé 3	le plus santé 4
NOMENCLATURE DES ACTES	REMBOURSEMENTS SÉCURITÉ SOCIALE + MUTUELLE			
VISITES ET CONSULTATIONS				
Généraliste, médecin traitant ou correspondant	100 % BR	100 % FR (1)	160 % BR	160 % BR
Spécialiste, médecin traitant ou correspondant	160 % BR	100 % FR (1)	170 % BR	100 % FR (1)
Professeur médecin traitant ou correspondant	170 % BR	100 % FR (1)	170 % FR	100 % FR (1)
Actes de chirurgie réalisés en cabinet	100 % FR limité à 5 fois la BR			
Participation forfaitaire de 18 Euros pour les actes techniques médicaux lourds ⁽¹⁰⁾	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR
AUXILIAIRES MEDICAUX				
Infirmiers, kinésithérapeutes, etc.	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
EXAMENS MEDICAUX				
Analyses	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Radiologie, échographie, doppler	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
HOSPITALISATION médicale et chirurgicale				
Forfait journalier	100 % du tarif légal en vigueur	100 % du tarif légal en vigueur	100 % du tarif légal en vigueur	100 % du tarif légal en vigueur
Anesthésie, actes chirurgicaux	100% FR limité à 5 fois la BR			
Frais d'accompagnement d'un enfant de moins de 16 ans	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR
Etablissements conventionnés :				
- Frais de séjour et salle d'opération	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
- Chambre particulière ⁽²⁾	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR
Etablissements non conventionnés :				
- Frais de séjour et salle d'opération	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
- Chambre particulière ⁽²⁾	33 Euros / jour	33 Euros / jour	95 % FR	95 % FR
Participation forfaitaire de 18 Euros pour les actes techniques médicaux lourds ⁽¹⁰⁾	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR
MATERNITE ⁽³⁾				
Actes d'obstétrique	200 % BR	200 % BR	200 % BR	200 % BR
Chambre particulière	60 Euros / jour	60 Euros / jour	60 Euros / jour	60 Euros / jour
Allocation maternité ou adoption	350 Euros	700 Euros	450 Euros	800 Euros
DENTAIRE				
Soins dentaires acceptés par la SS (y compris détartrage)	100 % BR	100 % BR	300 % BR	300 % BR
Prothèses et implants dentaires : ^{(4) (5) (6)}		260 % BR	700 % BR	900 % BR
- Prise en charge limitée à	200 % BR	-	1700 Euros / an	2600 Euros / an
Orthodontie ^{(5) (7)}	-	200 % BR	300 % BR	500 % BR
OPTIQUE				
Optique Adulte :				
- Monture, verres unifocaux, lentilles acceptées ou refusées par la SS, chirurgie de la myopie ⁽⁶⁾	100 Euros	170 Euros	330 Euros	480 Euros
- Majoration du forfait si verres multifocaux ⁽⁸⁾	30 Euros	50 Euros	100 Euros	150 Euros
Optique Enfant : ⁽⁹⁾				
- Monture, verres, lentilles acceptées ou refusées par la SS ⁽⁶⁾	100 Euros	170 Euros	200 Euros	300 Euros
PHARMACIE				
Remboursée par la SS à 65 % et 35 %	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
AUTRES PRESTATIONS				
Transport du malade	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Prothèses auditives ^{(5) (6)}	100 % BR + 690 Euros	100 % FR	100 % BR + 690 Euros	100 % FR
Prothèses médicales liées à la chimiothérapie	305 Euros	305 Euros	305 Euros	305 Euros
Autres prothèses	200 % BR	200 % BR	200 % BR	200 % BR
Cures thermales acceptées par la SS	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR + 500 Euros
Thalassothérapie (cure post-natale)	-	-	-	500 Euros
ASSISTANCE				
Assistance	Incluse	Incluse	Incluse	Incluse
Protection juridique médicale	Incluse	Incluse	Incluse	Incluse
KIT PREVENTION				
Vaccination anti-grippe	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR
Vaccins et rappels du calendrier vaccinal ⁽¹¹⁾	30 Euros	30 Euros	30 Euros	30 Euros
Patch anti-tabac	45 Euros	45 Euros	45 Euros	45 Euros
Examen de mesure de la densité osseuse	75 Euros	75 Euros	75 Euros	75 Euros
Bilan nutritionnel (diététiciens, nutritionnistes)	25 Euros	25 Euros	25 Euros	25 Euros
Vaccination internationale (Fièvre jaune, traitement anti-paludéen etc.)	30 Euros	30 Euros	30 Euros	30 Euros

Les taux de remboursement indiqués incluent les remboursements de la Sécurité sociale (hors majoration pour non-respect du parcours de soins et hors participation forfaitaire de 1 Euro).

Les forfaits sont annuels et par personne protégée. Ils s'ajoutent aux remboursements de la Sécurité sociale dans la limite des frais réellement engagés. Sauf mention spécifique, les actes effectués en secteur non-conventionné font l'objet du même remboursement que les actes effectués en secteur conventionné.

- (1) 60 % des frais réels sur les actes effectués en secteur non conventionné.
- (2) Les frais réels sont limités à la catégorie la moins élevée des tarifs de chambre particulière pratiqués dans l'établissement.
- (3) Etablissements conventionnés et non conventionnés.
- (4) Sur la base d'un remboursement à hauteur du tarif de convention d'une prothèse dentaire SPR 50 (soit 30 % de 107.50 ? à la date du 12/12/2007).
- (5) Par année civile et par personne protégée.
- (6) Sur présentation de la facture ou de la note d'honoraires ainsi que de la notification de refus de la Sécurité sociale, pour les actes refusés par la Sécurité sociale. Sur présentation de la facture ou de la note d'honoraires précisant la codification de l'acte, pour les prothèses dentaires.
- (7) Par année de traitement et pendant 3 ans.
- (8) En cas de verres multifocaux (progressifs), la facture est à joindre au relevé de prestation de la mutuelle.
- (9) Agés de moins de 18 ans.
- (10) Actes techniques médicaux supérieurs à 91 Euros ou dont le coefficient est supérieur à 50 au 12/12/2007.
- (11) Vaccins du calendrier vaccinal : diphtérie, tétanos, polio, hépatite B, rougeole, oreillons, rubéole, coqueluche, BCG, infections invasives à haemophilus influenzae B.

BR : Base de remboursement = TC : Tarif de convention

FR : Frais Réels

SS : Sécurité sociale

Le montant de la cotisation mensuelle est le suivant :

• Régime général :

		Le plus santé 1	Le plus santé 2	Le plus santé 3	Le plus santé 4
Isolé	Moins de 55 ans	41,80 Euros	49,70 Euros	60,80 Euros	81,80 Euros
	de 55 à 65 ans	54,10 Euros	68,60 Euros	74,00 Euros	110,90 Euros
Famille	Moins de 55 ans	71,90 Euros	85,40 Euros	104,50 Euros	139,90 Euros
	de 55 à 65 ans	93,00 Euros	117,90 Euros	127,20 Euros	190,80 Euros

• Régime Alsace-Moselle :

		Le plus santé 1	Le plus santé 2	Le plus santé 3	Le plus santé 4
Isolé	Moins de 55 ans	21,80 Euros	29,90 Euros	37,70 Euros	55,60 Euros
	de 55 à 65 ans	28,10 Euros	41,20 Euros	45,90 Euros	75,50 Euros
Famille	Moins de 55 ans	37,30 Euros	51,20 Euros	64,80 Euros	95,00 Euros
	de 55 à 65 ans	48,40 Euros	70,70 Euros	78,80 Euros	129,80 Euros

La mutuelle Familiale Vauban Humanis est une institution du Groupe Vauban Humanis (Retraite, Prévoyance, Santé, Épargne, Action Sociale). Siège Social : 8 boulevard Vauban 59024 Lille Cedex – Tél. : 03 20 63 36 36 Fax : 03 20 63 39 97e-mail : contact@vaubanhumanis.com ou www.vaubanhumanis.com. Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité et inscrite au Registre national des mutuelles sous le numéro 783711997.

Garanties des adhérents retraités

	REMBOURSEMENT DE LA MUTUELLE : - Dans la limite des frais réels engagés. - Y compris le remboursement de la Sécurité sociale. - Dans le respect du parcours de soins.			
	le plus santé 1	le plus santé 2	le plus santé 3	le plus santé 4
Nomenclature des actes	Remboursements sécurité sociale + mutuelle VISITES ET CONSULTATIONS			
VISITES ET CONSULTATIONS				
Généraliste, médecin traitant ou correspondant	100 % BR	100 % FR (1)	160 % BR	100 % FR (1)
Spécialiste, médecin traitant ou correspondant	160 % BR	100 % FR (1)	170 % BR	100 % FR (1)
Professeur médecin traitant ou correspondant	170 % BR	-	75 Euros	75 Euros
Ostéopathes, chiropracteurs	-	100 % FR limité à 5 fois la BR		
Actes de chirurgie réalisés en cabinet				
Participation forfaitaire de 18 Euros pour les actes techniques médicaux lourds (9)	100 %	100 % FR	100 % FR	100 % FR
AUXILIAIRES MEDICAUX				
Infirmiers, kinésithérapeutes, etc.	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
EXAMENS MEDICAUX				
Analyses	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Radiologie, échographie, doppler	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
HOSPITALISATION médicale et chirurgicale				
Forfait journalier	100 % du tarif légal en vigueur	100 % du tarif légal en vigueur	100 % du tarif légal en vigueur	100 % du tarif légal en vigueur
Anesthésie, actes chirurgicaux		100 % FR limité à 5 fois la BR		
Frais d'accompagnement d'un adulte (hospitalisation de plus de 2 jours, maximum 5 jours)	-	-	100 % FR	100 % FR
Frais d'accompagnement d'un enfant de moins de 16 ans	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR
Etablissements conventionnés :				
- Frais de séjour et salle d'opération	100 % BR	200 % BR	300 % BR	400 % BR
- Chambre particulière ⁽²⁾	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR
Etablissements non conventionnés :				
- Forfait hospitalisation	33 Euros / jour	33 Euros / jour	100 Euros / jour	100 Euros / jour
Participation forfaitaire de 18 Euros pour les actes techniques médicaux lourds ⁽⁹⁾	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR
DENTAIRE				
Soins dentaires acceptés par la SS, y compris détartrage	100 % BR	100 % BR	300 % BR	300 % BR
Prothèses et implants dentaires : ^{(3) (4) (5)}	200 % BR	260 % BR	700 % BR	900 % BR
- Prise en charge limitée à	150 % BR	200 % BR	1700 Euros / an	2600 Euros / an
Orthodontie ^{(4) (6)}			300 % BR	500 % BR
Parodontologie et scellement de sillons	50 Euros	75 Euros	100 Euros	200 Euros
OPTIQUE				
Optique Adulte :				
- Monture, verres unifocaux, lentilles acceptées ou refusées par la SS, chirurgie de la myopie ⁽⁵⁾	100 Euros	170 Euros	330 Euros	480 Euros
- Majoration du forfait si verres multifocaux ⁽³⁾	30 Euros	50 Euros	100 Euros	150 Euros
Optique Enfant : ⁽⁷⁾				
- Monture, verres, lentilles acceptées ou refusées par la SS ⁽⁵⁾	100 Euros	170 Euros	200 Euros	300 Euros
PHARMACIE				
Remboursée par la SS à 65 % et 35 %	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
AUTRES PRESTATIONS				
Transport du malade	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Prothèses auditives	100 % BR + 690 Euros	100 % FR	100 % BR + 690 Euros	100 % FR
Prothèses médicales liées à la chimiothérapie	305 Euros	305 Euros	305 Euros	305 Euros
Autres prothèses	250 % BR	250 % BR	250 % BR	250 % BR
Cures thermales acceptées par la SS	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR + 500 Euros
ASSISTANCE				
Assistance	Include	Include	Include	Include
Protection juridique médicale	Include	Include	Include	Include
KIT PREVENTION				
Vaccination anti-grippe	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR
Vaccins et rappels du calendrier vaccinal ⁽⁹⁾	100 % BR + 30 Euros	100 % BR + 30 Euros	100 % BR + 30 Euros	100 % BR + 30 Euros
Patch anti-tabac	45 Euros	45 Euros	45 Euros	45 Euros
Examen de mesure de la densité osseuse	100 % BR + 75 Euros	100 % BR + 75 Euros	100 % BR + 75 Euros	100 % BR + 75 Euros
Bilan nutritionnel (diététiciens, nutritionnistes)	25 Euros	25 Euros	25 Euros	25 Euros
Vaccination internationale (Fièvre jaune, traitement anti-paludéen etc.)	30 Euros	30 Euros	30 Euros	30 Euros

Les taux de remboursement indiqués incluent les remboursements de la Sécurité sociale (hors majoration pour non-respect du parcours de soins et hors participation forfaitaire de 1 Euro).

Les forfaits sont annuels et par personne protégée. Ils s'ajoutent aux remboursements de la Sécurité sociale dans la limite des frais réellement engagés. Sauf mention spécifique, les actes effectués en secteur non-conventionné font l'objet du même remboursement que les actes effectués en secteur conventionné.

(1) 60 % des frais réels sur les actes effectués en secteur non conventionné.

(2) Les frais réels sont limités à la catégorie la moins élevée des tarifs de chambre particulière pratiqués dans l'établissement.

(3) En cas de verres multifocaux, la facture est à joindre au relevé de prestation de la mutuelle.

(4) Par année civile et par personne protégée.

(5) Sur présentation de la facture ou de la note d'honoraires ainsi que de la notification de refus de la Sécurité sociale, pour les actes refusés par la Sécurité sociale. Sur présentation de la facture ou de la note d'honoraires précisant la codification de l'acte, pour les prothèses dentaires.

(6) Par année de traitement et pendant 3 ans.

(7) Agés de moins de 18 ans.

(8) Actes techniques médicaux supérieurs à 91 Euros ou dont le coefficient est supérieur à 50 au 12/12/2007.

(9) Vaccins du calendrier vaccinal : diphtérie, tétanos, polio, hépatite B, rougeole, oreillons, rubéole, coqueluche, BCG, infections invasives à haemophilus influenzae B.

BR : Base de remboursement de la Sécurité sociale = TC : Tarif de convention

FR : Frais Réels

SS : Sécurité sociale

Le montant de la cotisation mensuelle est le suivant :

• Régime général :

	Le plus santé 1	Le plus santé 2	Le plus santé 3	Le plus santé 4
De 51 à 55 ans	43,50 Euros	51,50 Euros	73,90 Euros	99,70 Euros
de 56 à 59 ans	50,80 Euros	60,30 Euros	83,20 Euros	108,80 Euros
de 60 à 69 ans	58,70 Euros	72,00 Euros	93,30 Euros	126,90 Euros
de 70 à 79 ans	71,50 Euros	87,80 Euros	113,80 Euros	154,10 Euros
80 ans et plus	82,10 Euros	100,80 Euros	127,20 Euros	172,20 Euros

• Régime Alsace-Moselle :

	Le plus santé 1	Le plus santé 2	Le plus santé 3	Le plus santé 4
De 51 à 55 ans	22,60 Euros	30,90 Euros	45,90 Euros	67,80 Euros
de 56 à 59 ans	26,50 Euros	36,20 Euros	51,50 Euros	73,90 Euros
de 60 à 69 ans	30,50 Euros	43,20 Euros	57,90 Euros	86,30 Euros
de 70 à 79 ans	37,20 Euros	42,70 Euros	70,70 Euros	104,80 Euros
80 ans et plus	42,70 Euros	60,40 Euros	78,80 Euros	117,10 Euros

La mutuelle Familiale Vauban Humanis est une institution du Groupe Vauban Humanis (Retraite, Prévoyance, Santé, Épargne, Action Sociale). Siège Social : 8 boulevard Vauban 59024 Lille Cedex – Tél. : 03 20 63 36 36 Fax : 03 20 63 39 97e-mail : contact@vaubanhumanis.com ou www.vaubanhumanis.com. Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité et inscrite au Registre national des mutuelles sous le numéro 783711997.